

## LES OFFICIELS

Les officiels sont indispensables au bon déroulement des compétitions. Ils sont tous bénévoles. Sans eux, et sans le quota, une compétition peut se voir annuler. D'où leur rôle primordial.

Les clubs sont dans l'obligation de présenter, à chaque compétition un nombre déterminé d'officiels.

A défaut de remplir cette obligation, les clubs sont mis à l'amende (de 30 à 50 euros par réunion).

Le SC9 ne doit pas assumer ces dépenses, inutiles et qui sont une pure perte pour le club. Pour cela, le SC9 doit fournir à chaque compétition, le strict quota fixé par l'organisateur, ni plus, ni moins.

### **Or le SC9 manque d'officiels.**

Le Club a décidé de mettre en place un système de gratifications pour tous les licenciés du club : nageurs ou parents de nageur. Ces gratifications s'appliqueront lors de l'inscription du nageur, pour l'activité d'officiel de la saison précédente.

Ces gratifications, s'appliqueront cumulativement aux gratifications «compétitions».

Les conditions pour être officiel :

- être licencié,
- être âgé d'au moins **14 ans**,
- passer l'examen d'aptitude en fonction de la catégorie,

Il existe différentes catégories d'officiels :

- « C » : chronométrateur (examen pratique de chronométrage), âge minimum : 14 ans.
- « B » : juge de virage, d'arrivée (examen théorique et pratique, il n'est pas nécessaire d'avoir l'examen d'officiel « C ». Un licencié peut passer directement le « B »).
- « A » : juge de nage, starter, juge arbitre d'une compétition. (examen théorique et pratique. Il est nécessaire d'avoir l'examen d'officiel « B » avec 2 ans de pratique minimum).

Le SC9, invite donc très fortement tous les nageurs dès 14 ans, à rejoindre les officiels du club! Plus nous seront d'officiels, plus le « turn-over » sera important, moins le club paiera d' amendes inutiles, et plus vous ferez des économies sur votre cotisation!

Cela, n'empêche en rien de faire de la compétition. En effet parmi nos officiels, la moitié sont des nageurs qui pratiquent régulièrement la compétition.

### **Le Tableau des « Gratifications Officiels » (en euros)**

| <b>OFFICIELS</b>                                      |                 |
|---|-----------------|
| réussite° à l'examen d'officiel C/B/A                 | <b>05/10/15</b> |
| Participation à au moins 2 réunions {C} et 4 {B/A}    | <b>05/10/15</b> |
| Participation à au moins 4 réunions {C} et 8 {B/A} °° | <b>10/15/20</b> |
| Participation à au moins 6 réunions {C} et 10 {B/A}   | <b>30/45/60</b> |

°réussite = publication au BO du CD75 (et non passage de l'examen)

°° = quota annuel demandé par la FFN, à défaut un recyclage est imposé (Circulaire FFN)

Nb : 1 réunion = ½ journée

